



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5075 du 25/11/2014
Spectacles à l'école – Catalogues 2014-2015

Cette circulaire remplace la circulaire n°1290 du 29/11/2005

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles	<ul style="list-style-type: none">- A Madame la Ministre de l'Education- À Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;- À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;- Aux Chefs d'établissement de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisés subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Aux Directions des écoles maternelles, primaires, fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisés subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
<input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel<input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel)	
<input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné	
<input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Fondamental et secondaire ordinaire	
Type de circulaire	
<input type="checkbox"/> Circulaire administrative	
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input checked="" type="checkbox"/> A partir du 1/11/2014	
<input type="checkbox"/> Du	
Documents à renvoyer	
<input type="checkbox"/> Non	
<input type="checkbox"/> Date limite :	
<input type="checkbox"/>	
Mot-clé :	
Spectacles à l'école	

Signataire		
Ministre / Administration :	Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique Direction générale de l'Enseignement Obligatoire Mme Lise-Anne HANSE – Directrice générale	
Personnes de contact		
Service ou Association : Service de la Diffusion – Secteur Jeune public		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Martine DE WINT	02/413.30.89	martine.dewint@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Le service général des Arts de la Scène du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a réalisé une brochure intitulée « Spectacles à l'École » qui reprend, pour la saison 2014-2015, l'ensemble des spectacles de théâtre et chanson susceptibles d'être joués devant des publics scolaires.

Cette brochure est disponible sur le site internet: www.spectacles-ecole-catalogue.be

Elle fournit également toutes les modalités de subvention à la diffusion au cas où vous pourriez faire appel à ces spectacles.

Je vous invite à découvrir ce nouveau catalogue Spectacles à l'école qui offre un panorama des meilleurs spectacles destinés au jeune public en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous remercie pour votre collaboration.

La Directrice générale

Lise-Anne HANSE

Madame, Monsieur,

Le service général des Arts de la Scène du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a réalisé une brochure intitulée « Spectacles à l'École » qui reprend, pour la saison 2014-2015, l'ensemble des spectacles de théâtre et chanson susceptibles d'être joués devant des publics scolaires.

Cette brochure est disponible sur le site internet: www.spectacles-ecole-catalogue.be

Elle fournit également toutes les modalités de subvention à la diffusion au cas où vous pourriez faire appel à ces spectacles.

Je vous invite à découvrir ce nouveau catalogue Spectacles à l'école qui offre un panorama des meilleurs spectacles destinés au jeune public en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous remercie pour votre collaboration.

La Directrice générale



Lise-Anne HANSE



Spectacles

CATALOGUE 2014-2015

à l'école

INFORMATIONS ET MODE D'EMPLOI :
www.spectacles-ecole-catalogue.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Tous les spectacles jeune public reconnus et soutenus en cadre scolaire
par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les pouvoirs publics partenaires